

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance.

**086-05-2020 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume siège en séance ordinaire ce **lundi 4 mai 2020 à 19 h 30** par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien      Siège n° 2 : M. Christian Lemay  
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce      Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Assistent également à la séance sur place :

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland      Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance.

Assistent également à la séance, par visioconférence :  
Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.  
Alain Laprade, inspecteur municipal.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

**ADOPTÉE**

Absences motivées : aucune.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**087-05-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 4 mai 2020**

- 1 **ADMINISTRATION**
  - 1.1 Adoption du PV du 6 avril 2020
  - 1.2 Liste des comptes à payer avril 2020 – mai 2020
  - 1.3 Résolution – adoption taux d'intérêt et pénalité pour la taxation 2020
  - 1.4 Adoption règlement 239-2020 abrogeant l'article 8 - Taux d'intérêt du règlement de taxation 237-2020
  - 1.5 Indexation et imposition des droits de carrières et de sablières pour 2020
  - 1.6 Résolution – financement de la modernisation des téléphones
  - 1.7 Résolution – crise du logement 2020 : demande de l'OHD
  - 1.8 Résolution – formation permis sans droit : solution et recours
  
- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
  - 2.1 Résolution – annulation service de prévention 2020
  - 2.2 Résolution – acquisition lampe de scène
  
- 3 **PREMIERS RÉPONDANTS**
  - 3.1 AUCUN POINT
  
- 4 **VOIRIE**

- 4.1 Résolution – achat outil : marteau à gaz
- 4.2 Résolution – demande de soumission camion voirie
- 4.3 Résolution – demande au MTMDETQ

5 **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Résolution – fonctionnaire désigné pour l'application des règlements
- 5.2 Résolution – autorisation de la vidange du lit de séchage
- 5.3 Résolution – paiement de facture Stantec

6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Avis de dépôt des états financiers de la RGMR 2019
- 6.2 Résolution – demande de travaux de cours d'eau : CD Félix-Julien, CD branche 8 A cours d'eau Armand Doré

7 **LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Résolution – contribution : petites boîtes à lunch de la MRC de Drummond

8 **VARIA ET CORRESPONDANCE**

9 **PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**088-05-2020 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

**ADOPTÉE**

**089-05-2020 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (MARS) ET À PAYER (AVRIL 2020)**

Total investissements :

0 \$

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Total incompressibles :	77 679,89 \$
Total des salaires :	20 433,94 \$
Total à payer :	39 059,78 \$
Grand total des déboursés :	<b>137 173,61 \$</b>

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**090-05-2020 1.3 RÉSOLUTION – ADOPTION TAUX D'INTERET ET PÉNALITÉ POUR LA TAXATION 2020**

**CONSIDÉRANT** le règlement 237-2020 fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 et leurs conditions de perception ;

**CONSIDÉRANT QUE** les taxes, compensations et tarifs dus portent intérêt à raison de 0 % (rétroactif au 13 mars 2020) par an à compter de l'expiration du délai au cours duquel ils doivent être payés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 237-2020 fut modifié par le règlement 239-2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'intérêt sera modifié par une future résolution au conseil du mois d'août ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu que les taxes, compensations et tarifs dus portent intérêt à raison de 0 %, rétroactivement au 13 mars 2020 et jusqu'au 3 août, date du conseil.

**ADOPTÉE**

**091-05-2020 1.4 ADOPTION RÈGLEMENT 239-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION 237-2020 CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊT**

**RÈGLEMENT 239-2020**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2020 –MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION 237-2020 CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 090-05-2020 qui vient suspendre les intérêts encourus et fixer à 0 % le taux d'intérêt jusqu'au 3 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été renouvelée à maintes reprises et que le dernier décret n° 483-2020 du 29 avril 2020 reporte jusqu'au 6 mai l'état d'urgence sanitaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir de l'article 981 du CM, qui permet à la Municipalité de fixer et modifier le taux d'intérêt et la pénalité par résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume désire prévoir, dans son règlement 237-2020 article 8, les taxes, compensations et tarifs dus ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'intérêt est fixé à 12 % à compter de l'expiration du délai au cours duquel ils doivent être payés ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 par M. Jocelyn Chamberland ;

**CONSIDÉRANT QU'**un dépôt de projet de règlement fut présenté à la séance ordinaire du 6 avril 2020 par M. Jocelyn Chamberland ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 239-2020 modifiant le règlement de taxation 237-2020 concernant le taux d'intérêt et la pénalité ; et que le règlement de taxation 237-2020 soit adopté et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 – TAUX D'INTÉRÊT**

L'article 8 du règlement 237-2020 : règlement taxation – règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 et leurs conditions de perception est abrogé.

Le taux d'intérêt sera dorénavant fixé par résolution du conseil.

#### **ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il a un effet rétroactif au 13 mars 2020.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents le \_\_\_\_\_ 2020.

### **092-05-2020 1.5 RÉSOLUTION INDEXATION ET IMPOSITION DES DROITS DE CARRIERES ET DE SABLIERES POUR 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du règlement 144-2009 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

certaines voies publiques prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement dans la Gazette officielle du Québec ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu que, pour l'année 2020, le droit payable pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 144-2009 soit fixé à 0,60 \$ par tonne métrique et à 1,14 \$ par mètre cube, conformément à la publication des tarifs 2020 dans la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉE**

**093-05-2020 1.6 RÉSOLUTION FINANCEMENT DE LA MODERNISATION DES TÉLÉPHONES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 031-02-2020 : modernisation des téléphones ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût net du remplacement s'élève à 6 643 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la dépense n'a pas été budgété ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** partie de la dépense sera remboursée à même le budget de fonctionnement ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de financer la modernisation des téléphones pour un montant de 3 825 \$ avec le surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**094-05-20 1.7 RÉSOLUTION – CRISE DU LOGEMENT OHD 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'OH Drummond offre le service d'aide à la recherche de logement (SARL) à tous les résidents de la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QUE** le SARL est en partie financé par les municipalités concernées par le manque de logement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OH Drummond offre 3 possibilités de financement pour le SARL ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de retenir l'option 1 : la Municipalité refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis.

**ADOPTÉE**

**095-05-20 1.8 RÉSOLUTION – FORMATION PERMIS SANS DROIT : SOLUTION ET RECOURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM, conjointement avec la COMBEQ, offre une formation sur le permis délivré sans droit : solution et recours pour la municipalité et le fonctionnaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est d'une durée de 2 heures et qu'elle est offerte en webinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice a un intérêt pour cette formation ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la formation sur le permis délivré sans droit : solution et recours pour la municipalité et le fonctionnaire, au coût de 125 \$ plus taxes, offerte par la FQM en collaboration avec la COMBEQ.

**ADOPTÉE**

## **INCENDIE**

096-05-2020

### **2.1. RÉSOLUTION – REPORT DES VISITES DE PRÉVENTION D'INCENDIE POUR 2020**

**CONSIDÉRANT** la déclaration d'état d'urgence sanitaire donnée par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été renouvelée à maintes reprises et que le dernier décret n° 483-2020 du 29 avril 2020 reporte jusqu'au 6 mai l'état d'urgence sanitaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à la prévention incendie en conformité avec le schéma de couverture de risque ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a une entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste avec Saint-Bonaventure, Saint-Edmond, Saint-Pie-de-Guire et Saint-Lucien ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de reporter à l'année prochaine les visites de prévention d'incendie qui étaient prévues pour l'année 2020 ; que cette résolution soit transmise à chacune des municipalités dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE**

097-05-2020

### **2.2. RÉSOLUTION – ACHAT LAMPE DE SCÈNE RECHARGEABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service incendie de la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite acquérir une lampe de scène rechargeable pour les interventions incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est budgétée dans le poste de service incendie (SSI) ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une lampe de scène au coût de 849,00 \$ plus taxes auprès de Aéro-feu.

**ADOPTÉE**

## **PREMIER RÉPONDANT**

### **3. AUCUN POINT**

**VOIRIE**

**098-05-2020 4.1. RÉSOLUTION ACHAT D'UN MARTEAU À GAZ**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de voirie souhaite acquérir un marteau à gaz ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'outil permet de réduire considérablement le temps de pose des panneaux de signalisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est budgétée dans le poste de voirie ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'acheter un marteau à gaz chez Deer Busters Canada au coût de 2 549,95 \$ (taxes et livraison incluses).

**ADOPTÉE**

**099-05-2020 4.2 RÉSOLUTION – DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE (VOIRIE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les réparations pour le camion de voirie coûtent cher depuis quelques années ;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion est l'outil de travail de l'inspecteur en voirie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion doit être sécuritaire pour les employés ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de procéder à des appels d'offres sur invitation pour l'achat d'un nouveau camion selon le devis préparé ; de recevoir les offres avant le 27 mai 2020 16 h. Les concessionnaires invités sont R. Paillé, Sorel-Tracy, Auger automobiles, Nicolet, Montplaisir, Drummondville et Lussier, Saint-Hyacinthe.

**ADOPTÉE**

**100-05-2020 4.3 RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie sur les routes du MTMDETQ a été constatée sur le territoire de la municipalité de Saint-Guillaume ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau au coin de Saint-Mamert et du rang Lachapelle (224) est trop étroit pour la circulation des semi-remorques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité est réduite par du phragmite et des sédiments le long de la route 122, coin 4<sup>e</sup> rang (224) de chaque côté de la chaussée ;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans les deux cas, la sécurité des citoyens de Saint-Guillaume est en cause ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut entreprendre les travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMDETQ doit autoriser les travaux ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de demander l'autorisation au MTMDETQ d'effectuer les travaux d'élargissement du ponceau situé au coin de Saint-Mamert et Lachapelle (224), et de demander au MTMDETQ d'enlever la clôture le long de la route 122, au coin du 4<sup>e</sup> rang (224), côté nord-est.

**ADOPTÉE**

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

101-05-2020

### **5.1 RÉSOLUTION – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

**CONSIDÉRANT QU'IL** est essentiel de nommer une personne pouvant agir à titre :

D'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour et au nom de la Municipalité, qui veillera à l'application des règlements et lois applicables aux fonctions, l'émission de permis, l'inspection du territoire et des propriétés, la délivrance d'avis d'infraction, la délivrance de constats d'infraction et l'animation des séances du Conseil consultatif en urbanisme (CCU) ;

D'inspecteur des bâtiments désigné pour l'application des règlements municipaux suivants, ainsi que leurs amendements : Règlement administratif 44-99, Règlement de zonage 45-99, Règlement de lotissement 46-99, Règlement de construction 47-99, Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 48-99, Règlement relatif aux demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 85-2004, Règlement sur le débranchement des gouttières 234-2019 ;

De fonctionnaire désigné par la Municipalité pour l'application des règlements harmonisés de la MRC de Drummond suivants, ainsi que leurs amendements : Règlement sur le colportage 222-2017, Règlement sur les nuisances 224-2017 ;

D'inspecteur responsable de l'émission des permis pour la Municipalité, désigné pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Drummond MRC-827 ;

De personne désignée par la Municipalité, responsable de l'application de l'article 35 et des suivants de la Loi sur les compétences municipales ;

D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 ;

D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r. 35.2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 068-04-2019 vise à retenir les services professionnels de la firme Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale Inc. (Gestim Inc.) pour procéder à l'émission des permis et certificats et répondre aux interrogations des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 194-10-2019 visait à préciser la résolution 068-04-2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est essentiel de préciser de nouvelles fonctions relatives au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, et résolu à l'unanimité que la personne attribuée à la Municipalité de Saint-Guillaume par Gestim Inc. soit nommée fonctionnaire désigné pour l'application des règlements tel que décrit ci-haut, que monsieur Alain Laprade, inspecteur municipal, est autorisé à inspecter le territoire de la municipalité de Saint-Guillaume ainsi que les propriétés afin de prendre des photos et transmettre cette information au service de l'urbanisme lorsque les règlements ne semblent pas respectés. Il est également convenu que, lors des inspections du territoire et des propriétés, le fonctionnaire désigné pour l'application des règlements peut être accompagné de M. Alain Laprade.

**ADOPTÉE**

**102-05-2020 5.2 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VIDANGE DU LIT DE SÉCHAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume doit procéder à la vidange de son lit de séchage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme Cloclair nous a présenté un plan de fertilisation conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme Cloclair nous a présenté une soumission pour la disposition des boues du lit de séchage ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser Ferme Cloclair à procéder à la disposition des boues du lit de séchage de façon conforme au plan déposé pour un coût de transport d'environ 2 000 \$ (plus taxes), incluant 3 pesées.

**ADOPTÉE**

**103-05-2020 5.3 RÉSOLUTION – PAIEMENT FACTURE STANTEC : ÉTUDE DE CAPACITÉ DE L'USINE TEU**

**CONSIDÉRANT** la résolution 038-02-2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** 50 % des coûts sont payables au dépôt du plan préliminaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu le plan préliminaire la semaine dernière ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture 1488312, représentant 50 % du coût, au montant de 10 440 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 AVIS DE DEPOT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RGMR**

Il est procédé au dépôt des états financiers 2019 de la Régie de gestion des matières résiduelles.

**104-05-2020 6.2 RÉSOLUTION – DEMANDE DE TRAVAUX DE COURS D’EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d’eau Félix-Julien est un cours d’eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QUE le** CD branche 8 A cours d’eau Armand Doré est un cours d’eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera établi en fonction de la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains affectée par les travaux effectués dans ledit cours d’eau ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu’une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d’intervenir pour des travaux d’entretien faisant suite à des sédiments accumulés, nuisant ainsi à l’écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la Municipalité de Saint-Guillaume s’engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**105-05-2020 7.1 RÉSOLUTION – CONTRIBUTION P’TITE BOITES A LUNCH DE LA MRC DE DRUMMOND**

**CONSIDÉRANT QUE** le tournoi de golf annuel de la MRC n’aura pas lieu en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond souhaite continuer d’offrir le service des p’tites boîtes à lunch sur le territoire de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense pour le tournoi de golf a été budgétée ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de verser un montant de 500 \$ à la MRC de Drummond pour le financement des p’tites boîtes à lunch.

**ADOPTÉE**

**VARIA ET CORRESPONDANCE**

Wickham : résolution de réduction des frais pour loisirs Drummondville.

Courriel de remerciements au SSI.

Lettre MTMDETQ pour stationnement devant la Coop Agrilait : le MTMDETQ confirme qu’il va procéder aux travaux pour régler le stationnement devant la Coop Agrilait.

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**PÉRIODE A L'ASSISTANCE**

**106-05-2020 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Martineau, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le \_\_\_\_\_

